

CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 6 février 2015

Le Conseil Municipal, convoqué en date du 29 janvier 2015, s'est réuni ce jour, vendredi 6 février 2015 à 19 h 30, en séance ordinaire, en Mairie, sous la présidence du Maire en exercice, Georges SCHULER.

Membres élus : 27
Présents : 22

Membres en fonction : 27
Absents : 5, dont procurations : 5

Membres présents :

Monsieur Georges SCHULER, Maire

Mesdames et Messieurs les Adjointes :

M. Norbert ANZENBERGER	1 ^{ère} Adjoint au Maire	Présent
Mme Michèle MEYER	2 ^{ème} Adjointe au Maire	Absente excusée avec procuration à M. ECKART
M. Patrick ECKART	3 ^{ème} Adjoint au Maire	Présent
Mme Huguette ADRIAN	4 ^{ème} Adjointe au Maire	Présente
M. Julien KELLER	5 ^{ème} Adjoint au Maire	Présent
Mme Christine REICHERT	6 ^{ème} adjointe au Maire	Présente
M. Max MONDON	7 ^{ème} Adjoint au Maire	Présent
Mme Dominique DUTT	8 ^{ème} Adjointe au Maire	Présente

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

1.	Mme Maryvonne JOACHIM	Présente
2.	M. Marcel BETETA	Présent
3.	Mme Stéphanie MARRET	Présente
4.	M. Christian GEISSMANN-TROG	Présent
5.	Mme Françoise WURSTHORN	Présente
6.	M. Nicolas GUILLERME	Présent
7.	Mme Najet BOUKRIA	Présente
8.	M. Eric WILLMANN	Présent
9.	Mme Laurence CROSNIER	Présente
10.	M. Régis HRANITZKY	Présent
11.	Mme Caroline STEINMETZ	Présente
12.	M. Eric MOINE	Absent excusé avec procuration à M. WILLMANN
13.	Mme Mireille WINTZ	Présente
14.	M. Cédric KLEINKLAUS	Présent
15.	Mme Isabelle HAESSIG	Absente excusée avec procuration à
16.	M. Thierry PAPERI	Absent avec procuration à M. GEISSMANN
17.	Mme Marie-Paule STIEBER	Absente excusée avec procuration à M. WILLMANN
18.	M. Maxime FRIEDMANN	Présent

ORDRE DU JOUR

- 1. Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 décembre 2014**
- 2. Désignation d'un secrétaire de séance**
- 3. Compte Administratif 2014, budget 2015, vote des taux de fiscalité, affectation du résultat 2014 et autorisation à liquider les dépenses du budget dans une limite de 25 %**
- 4. Chasse :** Attribution de la chasse suite à l'ouverture des plis de l'appel d'offres et après avis de la CCCC.
- 5. Subventions :** au club Sportif de Reichstett, Section handball (subvention exceptionnelle « sport de haut niveau »).
- 6. Affaires du Personnel :**
 - Transformation d'un emploi CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi) en emploi d'Agent du patrimoine non titulaire à la médiathèque ;
 - Adhésion au groupement de commande pour la réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (consultation proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas Rhin) ;
 - Revalorisation de l'assurance statutaire des agents de la Commune
- 7. Signature d'une convention « viabilité hivernale » avec l'Eurométropole**
- 8. Fixation des tarifs communaux de location et autres**
- 9. Point Divers**

POINT 1 : Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 décembre 2014

Transmis par voie électronique, il ne fait l'objet d'aucune observation et est donc adopté à l'unanimité.

POINT 2 : Désignation d'un secrétaire de séance.

Monsieur Eric WILLMANN est désigné en qualité de secrétaire de séance, assisté par Monsieur Christian GEBEL, Directeur Général des Services.

POINT 3 : Compte Administratif 2014, budget 2015, vote des taux de fiscalité, affectation du résultat 2014 et autorisation à liquider les dépenses du budget dans une limite de 25 %

Monsieur Julien KELLER, Adjoint au Maire, présente les différents documents budgétaires.

Monsieur Christian GEISSMANN, Président de la Commission des Finances, indique que cette commission a émis un avis favorable à l'adoption du Compte Administratif 2014, en soulignant l'excellente gestion et maîtrise des dépenses opérée au cours de l'exercice.

Le Maire souligne que le budget 2015 est un budget ambitieux avec une grande part d'investissements, qui devra ainsi contribuer, dans une certaine mesure, à la relance de l'économie locale en donnant du travail aux entreprises.

Monsieur GEISSMANN encourage les travaux d'investissement et approuve donc ce bon choix, qui aurait dû être fait même s'il avait fallu les financer par voie d'emprunt, car ils constituent un soutien direct non négligeable aux entreprises.

Le Maire précise que les travaux programmés se feront sans augmenter les taux de fiscalité, ce qui n'est pas le cas de l'Eurométropole, qui a vu sa capacité d'autofinancement baisser considérablement et se trouve confrontée à des charges importantes.

Compte Administratif et de Gestion 2014 et affectation des résultats

Vu le projet de Compte Administratif 2014 et le Compte de Gestion 2014 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE le Compte Administratif 2014 présenté par le Maire,

CONSTATE la cohérence des chiffres avec le Compte de Gestion 2014 transmis par le Comptable Public et l'adopte.

Conseil Municipal du 6 février 2015

		Dépenses €	Recettes €
Réalisations de l'exercice	Section de fonctionnement	2 865 053,82	3 891 137,96
	Section d'investissement	859 090,34	1 025 331,94
Reports de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement (002)	0	0
	Report en section d'investissement (001)	0	2 561 699,21
	TOTAL (réalisations + reports)	3 724 144,16	2 561 699,21

Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de fonctionnement	0	0
	Section d'investissement	395 826,52	0
	TOTAL des restes à réaliser en N+1	395 826,52	0

totaux cumulés	Section de fonctionnement	2 865 053,82	3 891 137,96
	Section d'investissement	1 254 916,86	3 587 031,15
	TOTAL CUMULE	4 119 970,68	7 478 169,11

Résultats définitifs	Section de fonctionnement		1 026 084,14
	Section d'investissement		2 727 940,81

ADOPTÉ PAR 26 VOIX POUR

Le Maire ayant quitté la salle lors de l'adoption, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Affectation du résultat 2014

Vu le Compte Administratif 2014, le Compte de Gestion 2014 et le résultat constaté ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2014 comme suit :

POUR MEMOIRE :	
- Résultat de la section d'investissement constaté au Compte Administratif 2014 (conforme au résultat de clôture constaté au Compte de Gestion 2013)	2 727 940,81
- Minoration pour tenir compte des provisions (comptes 15, 29,39,49 et 59) existants en 2014	
- ICNE à payer cpte 1688 et ICNE 2768 à recevoir : - + =	
- Résultat de la section de fonctionnement constaté au Compte administratif 2014	1 026 084,14

Conseil Municipal du 6 février 2015

- Résultat constaté au compte de gestion 2014	1 026 084,14
- Restes à réaliser 2014 (dépenses engagées non mandatées) à reprendre au B.P. 2015	395 826,52
- Affectation en réserves obligatoires à l'apurement du déficit d'investissement (compte 1068) + restes à réaliser (soit 0 € + 395 826,52€)	395 826,52
- Affectation complémentaire en réserve (compte 1068)	630 257,62
- Total affecté au compte 1068	1 026 084,14
- Affectation à l'excédent reporté (compte 002)	0 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

Budget Primitif 2015

Vu le projet de Budget Primitif 2015 ;

Vu le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2014 et l'affectation du résultat constaté au Compte Administratif 2014 et affecté en 2015 ;

Vu l'avis favorable de la Commission des finances ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE le Budget Primitif 2015, qui peut se résumer comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

		Dépenses en €	Recettes en €
vote	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	3 489 230,00	3 489 230,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

		Dépenses en €	Recettes en €
vote	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	3 981 228,43	1 649 114,14
reports	Restes à réaliser de l'exercice précédent	395 826,52	
	001 solde d'exécution de la section d'investissements reportés		2 727 940,81
TOTAL		4 377 054,95	4 377 054,95

TOTAL DU BUDGET	7 866284,95	7 866284,95
------------------------	--------------------	--------------------

ADOPTE A L'UNANIMITE

Conseil Municipal du 6 février 2015

Vu la proposition de budget 2015 et l'estimation des bases fiscales, ainsi que le niveau des recettes de contributions nécessaires pour équilibrer le budget 2015 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de reconduire les taux 2014 pour l'année 2015 et vote les taux suivants :

	Taux 2014	Variation	Taux 2015
Taxe d'habitation	17,94%	0,00 %	17,94 %
Taxe foncier bâti	15,20%	0,00 %	15,20 %
Taxe foncier non bâti	60,35%	0,00 %	60,35 %

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Autorisation du Conseil Municipal au Maire à procéder au mandatement des dépenses d'investissement à hauteur de 25 % du budget d'investissement précédent

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il y a lieu de permettre l'engagement, le mandatement et la liquidation des dépenses d'investissement reportées et nouvelles dépenses qui seront inscrites au budget primitif, dans l'attente de son approbation qui peut intervenir jusqu'au 31 mars de chaque année ;

Afin de ne pas léser les entreprises qui ont exécuté des travaux en début de chaque exercice ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 25 % des dépenses d'investissement de l'exercice précédent.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POINT 4 : Chasse - Attribution de la chasse suite à l'ouverture des plis de l'appel d'offres et après avis de la CCCC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2014 définissant le Cahier des Charges Type relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative Communale de la Chasse en date du 30 janvier 2015 ;

Vu l'avis favorable de la Direction Départementale des Territoires en date du 1^{er} février 2015 ;

Vu la décision de la Commission de location en date du 6 février 2015 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'agréer les candidats pour le lot unique de chasse de Reichstett, faisant l'objet d'un appel d'offres :

- *Monsieur Christian GRIENEISEN,*
- *Monsieur Jean-François SALLES.*

AUTORISE le Maire à signer le bail de location de la chasse communale.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POINT 5 : Subvention exceptionnelle « sport de haut niveau » au club Sportif de Reichstett, Section handball

A la demande de Monsieur GEISSMANN, qui souhaite savoir si la subvention du Conseil Général allouée au club est bien actée, le Maire répond par l'affirmative.

Vu le courrier du 14 novembre 2014 adressé au Maire de Reichstett par la Section de Handball du Club Sportif de Reichstett ;

Vu les états justificatifs de dépenses et recettes joints à sa demande ;

Considérant que le Conseil Général accorde une aide de 12 438,15 € ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCORDE à la Section Handball, à titre de prise en charge des frais de déplacement et d'arbitrage pour le « sport de haut niveau », une aide exceptionnelle de 12 438,15 €, équivalente à celle accordée par le Conseil Général.

ADOPTE PAR 24 VOIX POUR

Ne participent pas au vote, en raison de leurs fonctions au sein du Club Sportif de Reichstett, Messieurs Georges SCHULER, Eric MOINE (par procuration) et Madame Maryvonne JOACHIM.

POINT 6 : Affaires du Personnel :

- Transformation d'un emploi CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi) en emploi d'Agent du patrimoine non titulaire à la médiathèque

Vu le tableau des effectifs de la médiathèque ;

Considérant qu'il y a lieu de pourvoir à un emploi d'Agent du Patrimoine non titulaire, du fait de la fin d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

CREE un emploi d'Agent du Patrimoine non titulaire à temps complet.

ADOPTE A L'UNANIMITE

- Adhésion au groupement de commande pour la réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001, portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs ;

Considérant que la mise en place du Document Unique est une obligation pour les collectivités territoriales ;

Vu la convention constitutive du groupement de commandes relative au marché unique de prestations de réalisations de documents uniques d'évaluation des risques professionnels arrêtée et proposée par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas Rhin ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Conseil Municipal du 6 février 2015

AUTORISE le Maire à signer l'avenant d'adhésion à la convention constitutive de groupement de commandes, dont les dispositions sont les suivantes :

- *Le Centre de Gestion du Bas-Rhin sera coordonnateur du groupement et chargé de procéder dans le respect des règles prévues par le Code des marchés publics à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un prestataire,*
- *La Commission d'appel d'offres compétente pour retenir le prestataire sera celle du Centre de Gestion,*
- *Le Centre de Gestion du Bas-Rhin signera le marché, le notifiera et l'exécutera au nom de l'ensemble des membres du groupement, chaque membre du groupement s'engageant, dans la convention, à exécuter ses obligations à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés dans l'avenant d'adhésion,*

PREVOIT les crédits nécessaires au budget de la Commune,

SOLLICITE une subvention auprès du Fonds National de Prévention.

ADOpte A L'UNANIMITE

- Revalorisation de l'assurance statutaire des agents de la Commune

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu la délibération en date du 15 décembre 2011, autorisant Monsieur le Maire à adhérer au contrat groupe d'assurances des risques statutaires ;

Considérant la nécessité pour la Commune de pouvoir souscrire à un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant la protection sociale de ses agents (maladie, maternité, accident du travail, décès) ;

Considérant que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques pour l'ensemble des collectivités et établissements publics adhérant, et ce dans le cadre de ses missions fixées par l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984 ;

Considérant l'adhésion de la Commune au contrat groupe d'assurance des risques statutaires proposé par le Centre de Gestion;

Conseil Municipal du 6 février 2015

Considérant qu'à l'issue des trois premières années du contrat la sinistralité des collectivités adhérentes au contrat s'est dégradée et que pour préserver l'équilibre du contrat d'assurance statutaire l'assureur AXA porteur du risque a signifié au Centre de Gestion la nécessité d'une revalorisation des conditions tarifaires au 1^{er} janvier 2015 comme suit :

- Agents immatriculés à la CNRACL

- Taux : 4,88 % Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire*

- Agents non immatriculés à la CNRACL (Agents effectuant plus ou moins de 200h / trimestre)

- Taux : 1,27 % Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire*

Durée de l'avenant : 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015

Les autres conditions du contrat restent inchangées

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la dégradation financière du contrat et des propositions de revalorisations tarifaires pour la dernière année du contrat groupe d'assurance statutaire 2012-2015 ;

AUTORISE le Maire à souscrire un avenant d'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2012-2015 auprès de l'assureur AXA et le courtier Yvelin selon les conditions suivantes :

- Agents immatriculés à la CNRACL,

- Taux : 4,88 % Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire,*

- Agents non immatriculés à la CNRACL (Agents effectuant plus ou moins de 200h / trimestre,

- Taux : 1,27 % Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire,*

Durée de l'avenant : 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015.

PRECISE que ces conventions couvrent tout ou partie des risques suivants :

agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, Accident du travail, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité,

agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail, Maladie grave, Maternité, Maladie ordinaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POINT 7 : Fixation des tarifs communaux de location et autres

Vu les tableaux des tarifs de prestations en vigueur depuis 2012 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de modifier les tarifs pour l'année 2015, en appliquant une hausse limitée à 0,5 %, tels que calculés dans les tableaux joints en annexe, à l'exception des tarifs des concessions et des droits de place pour le Johrmärik.

ADOpte A L'UNANIMITE

TARIFS DE LOCATION DU GYMNASSE ET DU COMPLEXE SPORTIF						
MONTANTS EN EUROS						
ANNEE 2015						
	Ass.et particuliers Reichstett		entreprises locales		Associations - entreprises et particuliers extérieurs	
	1 heure	soirée /base 8 H	1 heure	soirée	1 heure	soirée
SALLE	Entrée salle seule sans chauffage					
	10	71	21	167	65	479
	Entrée salle seule avec chauffage					
	13	102	32	258	95	774
	Entrée salle plus cuisine sans chauffage					
DES	12	94	40	328	129	797
	Entrée salle plus cuisine avec chauffage					
	19	153	53	467	144	1007
FETES	Grande salle seule sans chauffage					
	18	143	43	345	140	875
	Grande salle seule avec chauffage					
ANCIENTE HALLE DES SPORTS	28	231	55	487	160	1109
	Grande salle et cuisine sans chauffage					
	23	191	60	413	187	1064
NOUVELLE HALLE	Grande salle et cuisine avec chauffage					
	38	309	72	558	227	1299
	soirée de base 6 H pour complexe sportif					
ANCIENTE HALLE DES SPORTS	16	126	43	243	110	669
	Grande buvette sans chauffage (particuliers uniquement)					
	22	217	55	310	130	709
NOUVELLE HALLE	Grande buvette avec chauffage (particuliers uniquement)					
	Grande salle (plateau d'évolution) sans chauffage					
	17	136	17	136	92	873
NOUVELLE HALLE	Grande salle (plateau d'évolution) avec chauffage					
	34	276	40	276	133	1346
	Grande buvette sans chauffage					
NOUVELLE HALLE	16	126	43	245	157	857
	Grande buvette avec chauffage					
	22	217	55	309	183	962
Taux d'augmentation :0,5 %						

Conseil Municipal du 6 février 2015

NATURE DE LA PRESTATION	Tarifs 2014 en EUROS	Tarifs 2015 en EUROS
DROITS DE PLACE		
Droit de place vente PIZZA - la soirée	14,30 /soirée	14,35 /soirée
Droit de place SNACK BAR - 5 j / semaine	254,00 € /mois	255,25 € /mois
Droit de place : rue de picardie: ventes, cirques ...	49,00 €	49,25 €
Droit de place Johrmarik : minimum 2 mètres linéaires : - Reichstettois - Extérieurs	4,40 € le mètre 7,85 € le mètre	4,40 € le mètre 7,85 € le mètre
Droit de stationnement emplacement taxis (selon tarif CUS)	318,00 par an	318,00 par an
LOCATION SALLES ET AUTRES EQUIPEMENTS		
Mise à disposition de couverts : - Reichstettois - Extérieurs	Couvert complet 1,05 Le verre 0,10 Couvert complet 1,70 Le verre 0,22	Couvert complet 1,05 Le verre 0,10 Couvert complet 1,70 Le verre 0,22
Tarifs casse de vaisselle (facturation si casse supérieure à 3€) selon facture de remplacement de vaisselle		
Tarif location grilles d'exposition - Reichstettois - Extérieurs	3,60 / jour 5,70 / jour	3,60 / jour 5,75 / jour
Séparation élément en bois - Reichstettois - Extérieurs	9,70 / jour 25,20 / jour	9,75 / jour 25,35 / jour
Location de chapiteau (la journée) gratuit pour les associations locales - petit chapiteau - grand chapiteau - petit chapiteau 4/4	86,40 143,60 42,60	86,85 144,40 42,80
Location maison rouge et bleue - entreprises locales - entreprises ou assoc.extérieures	- sans chauffage 10,80 l'heure - avec chauffage 15,80 l'heure	10,85 l'heure 15,90 l'heure
	- sans chauffage 32,00 l'heure - avec chauffage 44,60 l'heure	32,15 l'heure 44,90 l'heure
Location terrain multisports (Neublitz) - Reichstettois - Extérieurs	gratuit 17,70 la ½ journée	gratuit 17,80 la ½ journée
Location terrain de football (rouge) - Reichstettois - Extérieurs	64,90 141,50	65,20 142,20
Location club house des associations (foot, pêche, pétanque, tennis) - Reichstettois - Extérieurs	123,40 348,00	124,00 349,75
Location garniture complète (1 table + 2 bancs) - Reichstettois - Extérieurs	3,15 8,00	3,15 8,05
Location tables et chaises du gymnase - Reichstettois - Extérieurs (exceptionnellement)	Table 1,90 - chaise : 0,42 Table 5,00 - chaise : 1,00	Table 1,90 - chaise : 0,42 Table 5,00 - chaise : 1,00
Participation aux frais du gymnase et hall des sports en cas d'annulation de location	voir barème 02 - retenue d'1/3 de la somme si délai d'un mois non respecté	voir barème 02 - retenue d'1/3 de la somme si délai d'un mois non respecté
location d'une salle à l'école Hay :	6,50 /soirée	6,55 /soirée
location du mur d'escalade	14,00 l'heure	14,05 l'heure
location d'une salle hall des sports – salle multiclubs (AL SONNTAG)	21,50 l'heure	21,60 l'heure
Ciné Jeunes :	Entrée adultes : 4,00 € Entrée – de 14 ans : 3,00 € Boissons : 0,80 Friandises : 0,95 Glaces : 0,90	Entrée adultes : 4,00 € Entrée – de 14 ans : 3,00 € Boissons : 0,80 Friandises : 0,95 Glaces : 0,90
Jardins familiaux municipaux : location forfaitaire annuelle	- 2 ares : 10,50 2 à 2.5 ares : 12,60 + 2,5 ares : 14,70	- 2 ares : 10,55 2 à 2.5 ares : 12,65 + 2,5 ares : 14,75
Mise à disposition d'une parcelle communale pour le parking Hautier	917,00	921,60
Droit d'accès des voitures au plan d'eau (barrière pêche et pétanque)	15 €/an Reichstettois 25 €/an Extérieurs Prix de vente clef : 10 €	15 €/an Reichstettois 25 €/an Extérieurs Prix de vente clef : 10 €
Préenseigne : Union des Coopérateurs (3 préenseignes)	780,00	783,90

Augmentation 0,5 %

POINT 8 : Signature d'une convention « viabilité hivernale » avec l'Eurométropole

Vu l'article L.5215-27, alinéa 1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de convention transmis par l'Eurométropole ;

Considérant que l'Eurométropole exerce la compétence de viabilité hivernale et coordonne l'ensemble des prestations sur le domaine public communautaire ;

Considérant qu'afin de renforcer la réactivité de l'action publique et afin d'augmenter la capacité d'intervention de la collectivité dans son ensemble, il est décidé d'une coopération entre l'Eurométropole et la Commune de Reichstett,

Considérant qu'il y a lieu d'en fixer les conditions par une convention ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE ladite convention et AUTORISE le Maire à la signer.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 9 : Divers

- Palmarès des maisons fleuries et décorations de Noël

Monsieur Patrick ECKART, Adjoint au Maire, indique que la cérémonie de remise des prix des maisons fleuries et décorations de Noël aura lieu le 13 mars prochain. Il présente le palmarès proposé par le jury, tout en remerciant ses membres pour le travail accompli.

Vu le palmarès des maisons fleuries et décorations de Noël proposé par le jury ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ATTRIBUE les prix conformément au tableau joint en annexe.

ADOpte A L'UNANIMITE

Conseil Municipal du 6 février 2015

PRIX DES MAISONS FLEURIES ET DECORS DE NOEL 2014

NOM	ADRESSE	NOEL OU FLEURIES	CLASSEMENT	CADEAU	PRIX
BASTIAN Fernand	13 rue de Lorraine	FLEURIES	3° Prix	bon d'achat	30
BASTIAN Fernand	13 rue de Lorraine	NOEL	remarqué	arrangement	15
BLAISON René	11 rue du Donon	NOEL	remarqué	arrangement	15
BORDISSER Eugène	7A rue de Mundolsheim	FLEURIES	3° Pri x	bon d'achat	30
BOSTAETTER Charles	21 rue de Lorraine	FLEURIES	2° Prix	bon d'achat	40
BRAUN Charles	15 rue du Gal De Gaulle	NOEL	excellence	bon d'achat	60
BUCHER Claude	5 rue du Canal	FLEURIES	3° Prix	bon d'achat	30
BUCHER Claude	5 rue du Canal	NOEL	2° prix	bon d'achat	35
BUPTO Denise	50A rue du Gal de Gaulle	FLEURIES	3° Prix	bon d'achat	25
CIASULLO Anjelo	4 rue des Glaieuls	NOEL	remarqué	arrangement	15
DE CASTRO Antonio	3F rue de la Bruche	FLEURIES	2° Prix	bon d'achat	30
DIEBOLD André	21 rue de Mundolsheim	NOEL	remarqué	arrangement	15
DIEBOLD Robert	15 rue des Hirondelles	NOEL	remarqué	arrangement	15
DIEBOLT Robert	15 rue des Hirondelles	FLEURIES	Hors concours	arrangement	15
EBEL Violette	11 rue Edouard Grieg	FLEURIES	1° Prix	bon d'achat	45
EBEL Violette	11 Impasse Grieg	NOEL	3° prix	bon d'achat	25
ECKERT Cyrille	26 rue du Haut Barr	FLEURIES	2° Prix	bon d'achat	40
FELTEN René	18 rue des Mésanges	FLEURIES	3° Prix	bon d'achat	30
FROEHLY Aline	19A rue Kloeck	NOEL	1° prix	bon d'achat	40
GENG Charles	3D rue de la Bruche	FLEURIES	2° Prix	bon d'achat	30
GEORGER Marie-Thérèse	38 rue Courbée	FLEURIES	3° Prix	bon d'achat	30
GILLIG Patrick	24 rue du Gal Leclerc	NOEL	2° prix	bon d'achat	35
GOTTAR François	39 avenue d' Alsace	FLEURIES	Remarqué	arrangement	15
GRADT Marlène	29 rue du Canal	FLEURIES	2° Prix	bon d'achat	40
GRADT Marlène	29 rue du Canal	NOEL	2° prix	bon d'achat	35
HECHLER Jean	8 rue du Brézouard	FLEURIES	2° Prix	bon d'achat	25
HEISSLER Francis	10 rue du Mt St Odile	FLEURIES	2° Pri x	bon d'achat	40
HENNEBO Eric	7A rue de l'III	FLEURIES	3° Prix	bon d'achat	20
HENNIA Ali	8 rue de l'III	FLEURIES	1° Prix	bon d'achat	45
HEYMES Jeanne	rue de la Wantzenau	FLEURIES	arrosage	arrangement	15
HILMACHER Jean-Pierre	17 rue du Champ du Feu	FLEURIES	Remarqué	arrangement	15
HUBER Marie-Madeleine	13 rue Vieil Armand	FLEURIES	1° Prix	bon d'achat	35
JANICZECK Christine	1B rue des Mugnets	FLEURIES	1° Pri x	bon d'achat	35
JUND Célia	12 rue de Mundolsheim	FLEURIES	Remarqué	arrangement	15
KAST Claire	35 rue du Gal de Gaulle	FLEURIES	arrosage	arrangement	15
KIEFFER Roland	2 rue du Col du Bonhomme	FLEURIES	2° Pri x	bon d'achat	40
KITZINGER Marcel	8 rue des Tulipes	FLEURIES	Remarqué	arrangement	15
KLEIN François	2 rue du Grand Ballon	FLEURIES	Remarqué	arrangement	15
KLEIN François	2 rue du Grand Ballon	NOEL	1° prix	bon d'achat	45
KLUGHERTZ Dominique	50 rue du Gal de Gaulle	FLEURIES	3° Prix	bon d'achat	25
LAPP Patrick	11 rue Claude Debussy	FLEURIES	1° Prix	bon d'achat	35
LE GALL Odette	2C rue du Markstein	FLEURIES	2° Prix	bon d'achat	30
LETTIERI Luigi	7 rue du Grand Ballon	FLEURIES	3° Prix	bon d'achat	30
MAHLER Bernard	17 avenue des Vosges	NOEL	3° prix	bon d'achat	25
MARING Albert	17 rue du Canal	FLEURIES	3° Prix	bon d'achat	30
MARING Charles	63 rue du Gal De Gaulle	FLEURIES	3° Pri x	bon d'achat	30
MATZEN Danièle	13 rue du Gal De Gaulle	NOEL	2° prix	bon d'achat	35
MESSER Roger	35 rue du Canal	NOEL	2° prix	bon d'achat	35
MIERZYNSKI Alain	72 rue du Gal De Gaulle	FLEURIES	Remarqué	arrangement	15
MILENKOVIC Martine	rue de la Croix	FLEURIES	arrosage	arrangement	15
MROZ Félix	16 rue du Canal	FLEURIES	1° Prix	bon d'achat	45
MUCKENSTURM Marcel	10 avenue d'Alsace	FLEURIES	2° Prix	bon d'achat	40
MUCKENSTURM Marcel	10 avenue d'Alsace	NOEL	1° prix	bon d'achat	45

Conseil Municipal du 6 février 2015

MULLER Martine	1 place des Violettes	FLEURIES	Remarqué	arrangement	15
MULLER Martine	1 place des Violettes	NOEL	3° prix	bon d'achat	25
MULLER Sandra	2A rue des Muguetts	FLEURIES	Remarqué	arrangement	15
MULLER Sandra	2A rue des Muguetts	NOEL	3° prix	bon d'achat	25
NEFF Gérard	rue des Primevères	FLEURIES	arrosage	arrangement	15
NETT Pascal	16 rue de la Moder	FLEURIES	3° Prix	bon d'achat	25
NETT Pascal	16 rue de la Moder	NOEL	2° prix	bon d'achat	30
NIESS Marcel	14 rue des Mésanges	FLEURIES	3° Prix	bon d'achat	30
OSTER Laurent	5 rue des Jardins	NOEL	remarqué	arrangement	15
OSTERTAG	16 rue du Haut Barr	NOEL	1° prix	bon d'achat	40
OSTERTAG Siegfried	16 rue du Haut Barr	FLEURIES	1° Pri x	bon d'achat	35
REHM Jean	4 rue de la Charbonnière	FLEURIES	Remarqué	arrangement	15
REINBOLT Christiane	51 rue du Gal de Gaulle	FLEURIES	2° Prix	bon d'achat	40
RENEVILLE Michel	21 rue Claude Debussy	FLEURIES	excellence	bon d'achat	60
SCHMIDT Sébastien	4A rue des Hironnelles	NOEL	3° prix	bon d'achat	25
SCHMITT Daniel	1A rue des Muguetts	FLEURIES	3° Prix	bon d'achat	20
SCHMITT Daniel	1A rue des Muguetts	NOEL	2° prix	bon d'achat	30
SCHOEFFOLT Francine	1A rue des Muguetts	FLEURIES	2° Pri x	bon d'achat	25
SCHOEFFTER Charles	5 rue du Markstein	FLEURIES	Excellence	bon d'achat	70
SCHUTZ Claude	30a rue du Gal Leclerc	NOEL	1° prix	bon d'achat	45
SCHWARTZ Marc	2 rue du Gal De Gaulle	NOEL	3° prix	bon d'achat	25
STREITH Jean-Paul	6 rue du Grand Ballon	FLEURIES	2° Pri x	bon d'achat	40
STURM Alain	14 rue du Gal De Gaulle	FLEURIES	2° Prix	bon d'achat	40
STURM Alain	14 rue du Gal De Gaulle	NOEL	3° prix	bon d'achat	25
SZCZEPANSKI Edmond	2B rue du Markstein	FLEURIES	1° Pri x	bon d'achat	35
URBAN Marguerite	4 rue du Vieil Armand	NOEL	remarqué	arrangement	15
URBAN Robert	4 rue du Viel Armand	FLEURIES	3° Prix	bon d'achat	30
ZIRNHELD Pierre	23 rue des Hironnelles	FLEURIES	1° Pri x	bon d'achat	45
AIGLE D'OR	rue de la Wantzenau	NOEL	2° prix	arrangement	15
HAUCK	Rue du Canal	NOEL	2° prix	arrangement	15
HEITZ	rue Gal de Gaulle	NOEL	1° prix	arrangement	15
L'ETRIER	rue Gal de Gaulle	NOEL	1° prix	arrangement	15
PRESSING	rue Gal Leclerc	NOEL	3° prix	arrangement	15

- Monsieur Christian GEISSMANN fait part d'une demande de réunion de la Commission économique avec les commerçants à propos du futur lotissement. Le Maire approuve cette demande, la Commune n'étant qu' « accompagnant » par rapport à ce projet d'aménagement. Il indique en outre que le dossier sera présenté lors de la réunion de la Commission d'urbanisme. Par ailleurs, la municipalité va rencontrer très prochainement l'aménageur retenu par l'Eurométropole pour la ZAC « Les Vergers de Saint-Michel ».
- Présentation par Monsieur Eric WILLMANN du « Point Conseil Accompagnement dans et vers l'Emploi ».

Conseil Municipal du 6 février 2015

- Communication par Monsieur Norbert ANZENBERGER sur la géothermie et les deux acteurs concernés : FONROCHE et ELECTRICITE DE STRASBOURG.
Monsieur Christian GEISSMANN indique que la CCI a un correspondant compétent, qu'il propose de mettre en rapport avec la municipalité.
Le Maire précise que la géothermie fait peur et qu'il faut donc être prudent. L'Etat a autorisé les recherches et les sondages.
Le Conseil Municipal avait déjà pris une délibération en faveur de l'ELECTRICITE DE STRASBOURG pour la géothermie, mais les autorisations sont données par la DREAL.
Le dossier est suivi par Monsieur Norbert ANZENBERGER.

Séance levée à 21 h 30